

# Défi-Québec – les causes habituelles de refus

- Le secteur d'activité est non admissible;
- La réception de la demande est hors délai à la Ville;
- La longueur de la vidéo est de plus de 2:00 minutes;
- Les états financiers prévisionnels sont manquants : budget de caisse, état des résultats et bilan;
- Le requérant n'est pas inscrit au REQ ou sa forme juridique est non admissible;
- Le siège social du requérant est à l'extérieur de l'agglomération de Québec ou de Wendake.